de B E R N E

Bourgeois et donzels de Morat

1340 Antoine de Berna (sic) est mentionné dans une liste de 12 bourgeois de Morat, mais n'y résidant pas, dans une sentence arbitrale prononcée par Loys de Savoie lors d'un différend surgé entre Pierre d'Aarberg, comte de Nidau, et la ville de Fribourg, d'une part, et la ville de Morat d'autre part, Mercredi ap.Annonciation (29.III) 1340 (AEF: Titre de Morat 318.- RDF III, p.26.- FRB VI 514.- Welti, Stadtrecht Murten, p.28)

+av.1354 Ulric Hallere, fils de feue Marguerite de Berne, et Jehan et Vuillelme Rudella, frères, fils de feu Pierre Rudella, bourgeois de Morat, le 1er avec le consentement du donzel Pierre de Corbières, son avoué, accensent à Werlinus Regis, d'Anet, un chesal soit battoir sis à Anet qui provient des de Berne, "nos prédécesseurs", chesal sur lequel Werlinus Regis doit édifier un moulin; cet accensement est fait contre un entrage de 4 livres et un cens annuel de 30 sols de monnaie blanche, payable la moitié à Ulric Hallere et l'autre moitié aux frères Rudella, chaque année, à la S.André; de plus, Werlinus devra donner, pour le cours d'eau deuux livres de cire à Rodolphe comte et seigneur de Nidau, et ce chaque année, 18.VI.1354 (FRB VIII, p.53)
N.B. Marguerite avait donc épousé le père d'Ulric Hallere, soit (Jehan?) de Courtelary; par contre, dans ce document rien n'indique qu'elle ait épousé en premières noces Pierre Rudella; les fils de ce dernier descendaient bien des Berne, mais il ne semble pas que ce soit de Marguerite.

1334 Guillaume de Berne est cité en 1334 (Note du Dr.Olivier Clottu)

-- Guillaume de Berne, chanoine de Neuchâtel, est porté à l'obituaire de Fontaine-André à la date du 3 des Kalendes d'avril (29.IV7 (Matile, Musée historique de Neuchâtel II, p.253)

de Berne 34. Pierre

+ av. 1391. Pierre Fola fils Guillaume F., bgs. de Morat, et Alexie Pitita, veuve de Pierre de Berne, damoiseau, du consentement de Jehan de Berne, damoiseau, et de Rolet dit Rolod alias Gaubyé, de Fraz en Vully, font une déclaration relative à un morcel de vigne.
30.X.1391 (AEF. Reg. Mol. 3434, f° 5v)

(1397) Jehan de Berne assigne la dot de sa femme, Loyse de Cottens, sur divers biens, dont sa vigne de Trez sue à Fraz, qui appartenait jadis à son oncle Pierre de B.
(1.VIII.1397) (AEF. Reg. Mol. 3432, f° 55v)

de Berne A. V. Jaquet

1394/95 Jehan dit Rossel, fils de Nicolet, du comté de Bra sa femme, fille de Jaquet de Berne, donzel, donne à un vin une vigne sise à Fraz en Velly à Jehan Jaillet de Fraz et à Ulli son fils.
1.III.1394 (95 n.s.) (AEF RN 3389, f° 44v)

+av. 1396/97 Jaquet de B. mourut av. le 1.II.1396 (97 n.s.) date à laquelle 1 fils Jehan est dit fils de feu Jaquet de B.
1.II.1396 (97 n.s.) (AEF RN 3382, f° 79v)

1358 Jacquet de Berne habite Neuchâtel, outre Jour, et paye une giète de 10 sols, 1358 (Note d'Olivier Clottu)

de Berne — 5 — Henri (famille 1)

1355 — Henri de B., écuyer, est bourgeois de Neuchâtel en 1355 (Cart. d'Olivier Clotte)

+ av. 1396 — Franciquine dou Soler, v^ve d'Henri de B., du Cudrefin, fille de feu le chevalier Jehan dou S., du C^té d'Aoste, donne entre vifs à Jehan de Berne, doyen, une vigne provenant dudit Henri, sise au vignoble de Fray "en Bérosch", ainsi que l'ensemble des biens du Cudrefin du même Henri.
30. VIII. 1396 (AEF. Reg. not. 3432, f° 3)

1397 — Emonod Naudet, de S. Blaise vers Neuchâtel, Nicole sa femme et Rayuala leur fils vendent à Franciquine, de Cudrefin, veuve d'Henri de Berne, un cens d'un muid de vin, mesure de Neuchâtel, pour le prix de 36 fl. d'or,
7. XII. 1397 (AEF. Reg. Not. 3389, f° 101v°)

1401/02 — Franciquine, veuve d'Henri de B., résidant à Morat, confesse avoir reçu d'Ottonin Pappivet, du Landeron, un acompte de 38 s. et 5 d. Lans.
11. I. 1401 (02 n.s.) (AEF. Reg. Not. 3433, f° 40)

1401/02 — Franciquine, veuve d'Henri de B., résidant à Morat, reconnaît avoir reçu de Girard Bayar, du Landeron, 19 s. Lans. en déduction de somme plus grande
11. I. 1401 (02 n.s.) (AEF. Reg. Not. 3433, f° 40)

1401/02 — Richard Raga, du Landeron, et Michel son fils reconnaissent devoir à Franciquine, veuve d'Henri de B., de Cudrefin, résidant à Morat, 56 s. Lans. remboursables à Morat à la S. Gall prochaine.
17. III. 1401 (02 n.s.) (AEF. Reg. Not. 3433, f° 60)

1402/03 Rolin Rossel, ffeu Perrod Rossel, de St.Blaise, et Kohannète sa femme reconnaissent devoir à Francisquine, veuve d'Henri de B., résidant à Morat, la somme de 4 lb.laus. remboursable à la S.Michel archange prochaine,
11.III.1402 (03 n.s.) (AEF: Reg,Not.3433, fo.118)

1404 Uldriod Chieva, de St.Blaise, reconnaît devoir à Francisquine veuve d'Henri de B., résidant à Morat, 30 sols laus. remboursables à la S.Gall prochaine, 25.VII.1404
(AEF: Reg.Not.3433, fo.176)

1404 Colunis (?) de Cornaud en la châtellenie de Thièle, reconnaît devoir à Francisquine, veuve d'Henri de B., 29 sols laus. remboursables à la S.Gall prochaine, 25.VII.1404
(AEF: Reg.Not.3433, fo.176)

1328 Henri de Berne, bgs.de Neuchâtel, fait savoir qu'Alixia de Foro, Musard son fils et Ysabelle femme de ce dernier, lui ont vendu, assigné sur leur vigne sis au territoire de Cormondrèche, un cens annuel de 10 setiers de vin pur et blanc, mesure de Neuchâtel, vin livrable à la S.Gall, et ce pour le prix de 10 de monnaie blanche, Samedi après Pâques 1328
(AEF: Reg.Not.3387, fo.60)

1335 Henri de Berne et Symonète sa femme, bgs.de Neuchâtel, font savoir que Richard fils de feu Tietricus de Foro et Alexie sa femme, bgs.de Neuchâte', leur ont vendu un cens de 3 setiers de vin, assigné sur sa vigne sise au territoire d'Auvernier, pour le prix de 60 sols de monnaie blanche,
Lundi après Dimanche "Oculi" 1335 (AEF:Reg.Not.3387, fo. 61)

de Vienne 6. Guillelme I

1378 Guillelme de V., est chanoine de Neuchâtel en 1378
(Perrochet, Chronique des chanoines de Neuch., p. 162)

1424-50 Jehanne de B. /probablement fille de Jaquet/ est citée en 1424 et en 1450; elle épousa: I. Jehan de Cléron, cité en 1424, puis II. Girardoz de La Rive, maire de Neuchâtel (Comm.d'Olivier Clottu)

1450 Jehan de Cléron, écuyer, et Jehanne de Berne, sa femme, vendent leur cellier du Masel, à Neuchâtel, à Antoine Mayor, 1450 (AC Neuchâtel, Richard le Pic, not., II, fo.8 v./ communication d'Olivier Clottu)

de Berne — 8 — Jehan
(feuille 1)

1391 Pierre Fola, jadis Guillelmus, bgs. de Morat, et Alexie Dikta, veuve de Pierre de Berne, doncel, du consentement de Jehan de B. doncel, et de Rolet dit Balod alias Gautyé, de Bras en Vally, font une déclaration relative à un morcel de vigne.
30.X.1391 (AEF. Reg. Not. 3434, f° 5 v°)

1391. Jehan de B. doncel bgs. de Morat, vend à Pierre de Fola, bgs. de Morat, non contre, un cens de 4 s. et 4 d. Paus. que ledit Pierre lui doit chaque année à la S. Pierre ad., et a pour le prix de 70 s. Paus. et 8 d. que ledit Jehan lui devait à la même date
7.XII.1391 (AEF. Reg. Not. 3434, f° 42)

1391. Jehan de B. doncel, reconnaît devoir à Henri Changuet, pour l'achat d'un cheval, 24 fl. d'or, chacun valant 15 s. Paus., somme payable en l'octave de Pâques
30.XII.1391 (AEF. Reg. Not. 3434, f° 37)

1393/94 Guillermod de Cottens, Henri Figerli, Jehan de B. et d'autres bourgeois de Morat reconnaissent devoir solidairement à Othon de Saint-Martin, prieur de Villars-les-Moines, 24 D et 10 s. Paus. pour l'achat d'une forêt à Chavalayres, payable à la S. Jean-Bapt.
11.I.1393 (94 n.s.) (AEF. Reg. Not. 3389, f° 3 v°)

1394. Jehan de B., doncel, vend à Hugonin de Burro, de Montillier, pour 44 s. Paus., un cens de 2 s. Paus. que ledit Hugonin lui devait
30.V.1394 (AEF. RN 3389, f° 15 v°)

de Berne

8. Jehan
(feuille 2)

1394 Jehan de B., donzel, bgs. de Morat, reconnaît devoir à Nicolet Rosel, pour achat de vin, la somme de 4 ℔ 8 s. lausn. payable à la prochaine S. Michel arch.
17. IV. 1394 (AEF: Reg. Not. 3389, f° 12)

1394 Jehan de B. est avoué de Elza, veuve de Berthin Gonte, de Fräschels.
10. V. 1394 (AEF: Reg. Not. 3389, f° 14)

1396 Jehan de B., bgs. de Morat, donzel, est caution pour un emprunt de 25 ℔ 10 s. lausn. contracté par Pierre Rudella auprès de Jehan Sicard, boulard résidant à Morat
28. VI. 1396 (AEF, Reg. Not. 3434, f° 22)

1396 Franciquine ff Jehan dou Soler, chevalier, du comté d'Asti, veuve à Henri dit de Berne, de Cudrefin, donne entre vifs à Jehan dit de B., donzel, une vigne provenant dudit Henri, située au vignoble de Praz "au Sarosel" entre celles de Guillaume Rudella, devant Jehan de Berne et celle de Pierre Fola, de plus, elle donne audit Jehan de B. l'ensemble des biens d'Henri, son feu mari, sis à Cudrefin
30. VIII. 1396 (AEF, Reg. Not. 3432, f° 3)

1396/97 Jehan de B., donzel, ffeu Jaquet de B. donzel, vend à Jaquète, Vve de Jehan de Haut, et à Guard leur fils un cens de 8 s. 4 d. lausn. payable à la S. André ap.
7. II. 1396 (97 n.s.) (AEF: Reg. Not. 3389, f° 79v)

1397 Jehan dit Jusar, de Praz en Vully, et Aguelète sa femme vendent à Jehan de B. donzel de Morat, un pré sis au village de Charmey (Galmiz), pour le prix de 7 ℔ lausn.
4. II. 1397 (AEF, RN 3432, f° 46v)

de Berne

8. Jehan
(feuille 3)

1397. Jehan de B., damoiseau, bgs. de Morat et y résidant vend, du consentement de Lysse de Cottens, sa femme, fille de Vuillelme, à Rolet Grolier toute sa vigne, sise à Praz, pour le prix de 300 ℔ Lausanne, Rolet promet de payer cette somme à Noël prochain
1. VIII. 1397 (AEF. Reg. Not. 3432, f° 55, 55v)
Jehan de Berne reconnaît avoir reçu en acompte 45 ℔ le 11. X. 1397 puis 17 ℔ le 15. X. 1397 (id., f° 55v)

1397 Jean de B., damoiseau, confesse avoir reçu de Vuillelme de Cottens, bgs. de Neuchâtel et y résidant, pour la dot de Lysse de Cottens sa femme, fille dudit Vuillelme 220 fl. d'or de Florence, somme qu'il emprunta sur sa vigne de Treq, à Praz, qui fut à Pierre de Berne, son oncle, sur la moitié de la dîme dite "dîme de Berne", sur la maison de Morat ainsi que sur divers autres biens
2. VIII. 1397 (AEF. Reg. Not. 3432, f° 55v)

1397 Jehan de B. reconnaît devoir à Nicolas Rosel bgs. de Morat, la somme de 18 ℔ Lausanne remboursable à la prochaine fête de Pâques.
8. VIII 1397 (AEF. Reg. Not. 3432, f° 56)

1397 Jehan de B., damoiseau, et Pierre Fola, bgs. de Morat, accensent une vigne à Vuillelme dit Bristhin et à Rolet dit Balod, de Praz en Vully, dont ils prétent reconnaissance
30. VIII. 1397 (AEF. Reg. Not. 3432, f° 59)

1398 Jehan de B. dom., bgs. de Morat, y résidant, reconnaît devoir à Nicolas Rosel, bgs. de Morat, y résidant, 75 ℔ Lausanne remboursables à la prochaine fête de Pâques.
8. VI. 1398 (AEF. Reg. Not. 3432, f° 100v)

de Berne 8. Jehan
(feuille 4)

1398. Jehan de B., donzel, bg. et résidant à Morat, accense à Marguerite, fille Hermet de Quatre noyé, femme de Ferrod Payerne, condomm., bg. et résidant à Morat une part du pré "de Berno" ns au finage d'Frenches, contre un cens annuel de 2 s. et 4 d. lans.
26. III. 1398 (AEF. Reg. Not. 3432, f° 89 v°)

1399/98 Jehan Berna (nic) bourgeois et conseiller de Morat ap. paraît comme tel dans la confirmation des franchises de Morat par Amédée comte de Savoie
31. XII. 1399 a. Nativ. (98 n. s.) (AV Morat - Welti, Stadtrecht Murten, p. 112)

1399 Jehan de B. donzel, bg. de Morat, y résidant, vend en allod à Pierre Fola, bg. de Morat, y résidant, un cens de 21 s. lans. pour le prix de 14 florins monnaie courable au Pays de Vaud. Droit de rachat accordé pendant 3 ans.
1. IV. 1399 (AEF. RN 3432, f° 137)

1399 Jehan dit de B., donzel, bg. de Morat, y résidant est caution de Nichol dit Rudella, bg. de Morat, y résidant, pour un emprunt de 55 écus d'or au coin du Roy de France, contracté auprès d'Ottolin de Salisceto, Lombard, résidant à Fribourg.
21. IX. 1399 (AEF. RN 3432, f° 159 v°)

1401 Jehan de B., donzel, bg. de Morat, y résidant et Doyse de Cottens, sa femme, fille de Willinod de C., vendent à Ottolin de Salisceto, Lombard, fils d'Oddon de S., bg. de Fribourg, y résidant un cens de 5 écus d'or au coin du Roy de France, pour le prix de 75 écus d'or.
22. VIII. 1401, le droit de rachat est accordé le 25. VIII. 1401
(AEF. RN 3433, f° 1 et 1 v°)

de Berne

8. Jehan
(feuille 5)

1401 Jehan de B., donzel, résidant à Morat, reconnaît devoir à Henri Changuès, bgs. de Morat, 6 écus d'or au coin du Roy de France, remboursables à la S. Michel prochaine
3.VI.1401 (AEF. Reg. Not. 3432, f.°278)

1401 Jehan de B., donzel, est avoué spécial de Françoise ffeu Cuanier de Naul en Velly et de son fils mineur Rolet ffeu Roos, mari de dite Françoise
29.VI.1401 (AEF. Reg. Not. 3432, f.°287.)

1402 Jehan de B., donzel, bgs. de Morat, y résidant, est caution pour 120 fl. à Othon Guygue, bgs. de Morat, y résidant, envers Pierre le jeune d'Avenches, donzel
2.VI.1402 (AEF. Reg. Not. 3433, f.°74)

1402 Jehan de B. est caution lors d'une reconnaissance de dette de 30 florins, par Jehan Changuès, en faveur de Pierre d'Avenches, jun., donzel
2.VI.1402 (AEF. Reg. Not. 3433, f.°74)

1402 Jehan de B., donzel, bgs. de Morat, y résidant, reconnaît devoir à Symon de Liège, marchand, bgs. de Morat, y résidant, 30 florins remboursables à Fribourg de ce jour en une année
1.VIII.1402 (AEF. Reg. Not. 3433, f.°68)

1402 Jehan de B., donzel, résidant à Morat, est l'une des cautions lors d'un emprunt de 210 écus d'or au coin du Roy de France contracté par la ville de Morat auprès de Othelin de Salseto, bgs. de Fribourg, y résidant,
18.X.1402 (AEF. Reg. Not. 3433, f.°90.v.

1403 Jehan de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, et Loyse sa femme vendent à Ottolin de Saliseto, lombard, bgs. de Fribourg et y résidant à Morat (sic), un cens de 3 écus d'or au coin dz roi de France pour le prix de 60 mêmes écus, 29.III.1403 (AEF: Reg.Not.3433, fo.121)
Le lendemain, 30.III.1403, le droit de rachat est accordé par Otholin de Saliseto (id., fo.121 v.)

1403 Marguerite veuve de Perrod Fabri, de Morat, et Agnès leur fille vendent, du consentement de Jehan de B., donzel, avoué spécial de Marguerite, et d'Hugoninus de Delémont, mari d'Agnès, à Mermet dit Fettelin, bgs.de Morat, un cens de 1 chapon et 8 deniers laus, pour le prix de 37 s.laus., 9.IX.1403 (AEF: Reg.Not.3433, fo.138 v.)

1403/04 Jehan de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, reconnaît devoir à Jehan Comel, clerc, bgs.de Morat et y résidant, la somme de 8 lb.laus. remboursable à Fribourg, 2.I.1403 (04 n.s.) (AEF: Reg.Not.3433, fo.159 v.)

1404/05 Jehan de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, reconnaît devoir à Jehan Gileti, notaire, bgs.de Morat, 5 écus d'or au coin du roi de France remboursable à la prochaine fête de Pâques, 8.I.1404 (05 n.s.) (AEF: Reg,Not.3433, fo.198 v.)

1405 Ullinus fils d'Hugon Carnifex, bgs.de Morat, confesse devoir, pour divers achats, à Jehan de B., donzel, bgs.et résidant à Morat, la somme de 10 lb.laus. payables à la S.Martin d'hiver prochaine, 12.VIII.1405 (AEF: Reg.Not.3433, fo.234 v.

1405 Jehan de B., donzel, bgs.de Morat, y résidant, vend en alleu à Nicolas Rudella, bgs.de Morat, y résidant, un cens de 3 sols laus. que ledit Nicolas devait sur son jardin de Morat, sis près des fossés de la ville, pour le prix de 4 lb.laus., 24.VI.1405 (AEF: Reg,Not.3433, fo.231 v.)

1408/09 Jehan de B., bgs.de M., y résidant, accense à mi-vin à Jehan Micholet, de Praz en Vully, bgs.de Morat, diverses vignes sises au vignoble de Praz, 12.III.1408 (1409 n.sq) (AEF: Reg.Not.3420, fo.7)

1409 Jehan de B., donzel, bgs.de M., y résidant, reconnaît devoir à Nicolas Rudella, bgs.de Morat, y résidant, pour achat de drap et pour solde de compte, 12 lb.et 5 s.laus. remboursables à la prochaine S.André apôtre,10.VIII1409 (AEF: Reg.Not.3420, fo.38 v.)

1409/10 Jehan de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, et Loyse sa femme vendent en alleu, du consentement d'Etienne et de Vuillelme de B., leurs fils, à Vuillelme Nonans, clerc, bgs.et résidant à Fribourg, divers cens pour 67 lb.laus. Le droite de rachat est accordé; 10.I.1409 (10 n.s.) (AEF: Reg.Not.3391, fo.26 v.)et 27 v.

+av.1412 Nicolas Symonyn, charpentier, passe quittance en faveur de Loyse, veuve de Jehan de B. pour ce que ledit Jehan pouvait lui devoir, 16.IV.1412 (AEF: Reg.Not.3391, fo.100 v.)

+av.1414 Etienne de Berne, donzel, ffeu Jehan de B. donzel, bgs.de Morat et y résidant, déclare que Henss Rudella, bgs.de Morat et y résidant, jadis avoué spécial de feue Loyse sa mèr et d'Ysabelle et de Martinète ses soeurs, a rendu ses comptes depuis le décès dudit Jehan de Berne, jusqu'à ce jour, 13.VII.1414 (AEF: Reg.Not.3422, fo.283)

1403 Pierre Fola, bgs.de Morat, confesse qu'Otholin de Saliseto, bgs.de Fribourg et y résidant, lui a cédé divers lettres de cens, dont l'une, des 29.III et 3 VI.1403 de feu Jehan de B. et de feue Loyse sa femme, de 3 écus d'or au coin du roi de France, payable annuellement à la S.André apôtre,13.XII.1420 (AEF: Reg.Not.3402, fo.167 v.)

de Berne 9. Elga

1394/95 Jehan dit Rosel, fils de Nicolet, du commandement d'Elga de Berne, sa femme, fille du donzel Jaquet de B., donne à mi-vie mul usque ne à Pibrac à Jehan Javillet de Pibrac et à son fils Ulle.
21. III. 1894 (95 n.s.) (A.F.F. Reg. Not. 3389, f°44v)

1409/10 Etienne et Vuillelme de Berne donnent leur consentement à une vente de cens faite par Jehan de Berne, leur père, et Loyse, leur mère, en faveur de Vuillelme Nonans, clerc, de Fribourg, 10.I.1409 (10 n.s.) (AEF: Reg.Not.3391, fo.26 v.)

1413/14 Etienne ffeu Jehan de B., bgs.de Morat, vend à Pierre Rossel junior, bgs.de Morat, un cens de 37 sols laus. pour le prix de 37 écus d'or; le droit de rachat est accordé, 2.III.1413 (14 n.s.) (AEF: Reg.Not.3392, fo.25 v.)

1413/14 Etienne ffeu Jehan de B., donzel, vend à Nichod Hugand, de Montillier, bgs.de Morat, un cens de 18 den.et 3 oboles laus. et un chapon, pour le prix de 6 lb.laus., 8.III.1413 (14 n.s.) (AEF: Reg.Not.3392, fo.26)

1414 Etienne de B., ffeu Jehan, donzel, bgs.de Morat, vend à Vuillelme Nonans, clerc, bgs.de Morat, du consentement de Alexie veuve de Vaulthier de Chammares (?) résidant à Neuchâtel, et d'Ysabelle ffeu Pierre Vaulthier, de Nant en Vully, épouse de Rolet Rocar, et d'autres, un cens de 8 sols laus. payable à la S.André apôtre, ainsi que plusieurs autres cens pour le prix de 17 lb.laus.; le droit de rachat est accordé; 26.V.1414 (AEF: Reg.Not.3422, fo.274 v.)

1414 Etienne de B. ffeu Jehan, donzel, bgs.de Morat et y résidant, vend à Nicod dit Hugaud, de Montillier, bgs.de Morat, un cens de 16 den.laus. pour le prix de 45 sols laus. 27.V.1414 (AEF: Reg.Not.3422, fo.275 v.)

1414 Etienne de B., donzel, ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, vend à Vuillelme Nonans, bourgmestre de Morat, pour le compte de Dom Rodolphe Vallon et de Dom Vauthier Bischof, chapelains de l'autel S.Nicolas doté par feu le donzel Jehan Girard, de Morat, divets cens en pur et franc alleu pour le prix de 16 lb.laus.; le droit de rachat est accordé, 22.VI.1414 (AEF: Reg.Not.3422, fo.280 v.,281)

1414 Etienne de Berne, donzel, ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, confesse que Henss Rudolla, bgs.de Morat et y résidant, jadis avoué spécial de feue Loyse sa mère et d'Ysabelle et Martinète ses soeurs, a rendu ses comptes depuis le décès dudit Jehan de Berne jusqu'à ce jour, 13.VII.1414 (AEF: Reg.Not.3422, fo.283)

1414 Etienne de B., donzel, ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat, déclare avoir loué à Ulli Changière, notaire et bgs. de Morat, sa maison de Morat, sise en la rue antérieure, ainsi que le jardin se trouvant derrière cette maison, pour 50 sola laus. à payer annuellement à la S.Michel archange, 8.VIII.1414 (AEF: Reg.Not.3422, fo.285 v.)

1414 Etienne de B., ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat, déclare qu'il a accensé à Jehan Comel, notaire, bgs.de Morat, tout son morcel de pré sis entre celui de Perrod Ruschi et le pâquier de Prila, contre un cens annuel de 8 sols laus. payable à la S.André apôtre; par grâce spéciale, Etienne donne le droit à Jehan Comel de pouvoir rédimer ce cens pour le prix de 8 lb.laus., 26.X.1414
(AEF: Reg.Not.3422, fo.294 v. et 295)

1414 Etienne de B., ffeu Jehan de B., bgs.de Morat et y résidant, vend à Jehan Micholet de Praz en Vully un cens de 2 sols laus. et un chapon que lui devait l'achetaur sur un morcel de vigne sis au vignoble de Praz, pour le prix de 100 s.laus. 5.XI.1414 (AEF: Reg,Not.3392, fo.52)

1414 Etienne de B., ffeu Jehan de B., bgs.de Morat, vend à Pierre Fribourg, de Praz en Vully, bgs.de Morat, un cens de 13 den. et 1 obole laus. dû annuellement à la S.André ap. par les héritiers de Rolet Losmétaz, pour le prix de 42 sols laus., 22.XII.1414 (AEF: Reg.Not.3392, fo.61)

1414 Etienne de B. vend à Perrod Fallioba, de Praz en Vully, un cens de 16 den.laus. pour le prix de 65 sols laus., 22.XII.1414 (AEF: Reg.Not.3392, fo.61 v.)

1414/15 Etienne de B., ffeu Jehan, donzel, vend en pur, franc et libre alleu, à Vuillelme Nonans, clerc, bgs.de Morat et y résidant, divers cens en argent et chapons, pour le prix de 20 écus d'or au coin du roi de France; droit de rachat accordé; 5.III.1414 (15 n.s.)
(AEF: Reg.Not.3392, fo.77 v. et 78)

1414/15 Etienne de B. vend à Jehan Comel, notaire et bgs.de Morat, un morcel de pré pour le prix de 6 lb.et 5 s.laus. 6.III.1414 (15 n.s.) (AEF: Reg.Not.3392, fo.78)

1415 Etienne, ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat, vend à Vuillelme Nonans, bgs.de Morat et y résidant, en pur, libre et franc alleu, plusieurs cens en argent, chapons et avoine, pour le prix de 20 écus d'or au coin du roi de France, 26.III.1415 (AEF: Reg.Not.3392, fo.82 v.)
Vuillelme Nonans accorde le droit de rachat (id.id.)

1415 Etienne de B., donzel, reconnaît devoir, pour achat de foin, à Janilius Hugaud, la somme de 26 sols laus. payables à la Nativité de S.Jean-Baptiste prochaine, 18.IV.1415
(AEF: Reg.Not.3392, fo.85 v.)

1415 Etienne de B., donzel, déclare avoir reçu de Jehan Moctet, bgs.de Morat, la somme de 21 lb.et 3 sols laus., 29.X.1415 (AEF: Reg.Not.3392, fo.114)

1415 Etienne de B., donzel, bgs.de Morat, concède à Pierre Rossel junior ..... 1.XII.1415 (AEF: Reg.Not.3392, fo.119)

1415/16 Uldric Cornachi, résidant à Fribourg, vend à Etienne de B., donzel, bgs.de Morat, toute sa maison de Morat, sise en la rue postérieure, pour le prix de 66 sols laus., 4.III.1415 (16 n.s.) (AEF: Reg.Not.3392, fo.134)

1416 Etienne de B., donzel, reconnaît avoir reçu de Jehan Moctet, bgs.de Morat, 24 lb.et 5 s.laus., en acompte sut plus grande somme, 22.VI.1416 (AEF: Reg.Not.3392, fo.147)

1416 Etienne de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, du consentement de sa femme Agnès, vend à Pierre Fola, bgs.de Morat, en alleu, toute sa moitié de la "dysme de celx de Berna", qui se prélève aux vignobles de Cor, Praz, Nant et Sugiez, pour le prix de 200 lb.laus., ainsi que divers autres revenus; Pierre Fola en accorde le droit de rachat; 20.IX.1416 (AEF: Reg.Not.3402, fo.5 v.)

1417 Martine fille de feu Jehan de Berne, bgs.de Morat, épouse de Vuillelme Griset, d'Estavayer, passe quittance perpétuelle à Etienne de B., son frère, bgs.de Morat, pour la somme de 60 écus d'or au coin du rôi de France qu'il lui devait ensuite des partages de Loys de Vaulmarcus et de Mathieu de Cottens donzels de Neuchâtel, 20.IV.1417 (AEF: Reg.Not.3402, fo.8)

1417 Etienne de B., donzel, bgs.de Morat, vend en alleu à Conon de Castel, de Fribourg, résidant à Morat, un champ sis près de l'église S.Maurice de Morat, devant la maison des Du Cimetière, pour le prix de 10 lb.et 10 s.laus.,23.IV.1417 (AEF: Reg.Not.3402, fo.15 v.)

1417 Etienne de B., donzel, est caution de Pierre Garnier, sartor, bgs.de Morat, pour les vendes et le péage (pedagium) que ce dernier devait à Aymon de Pougny, châtelain de Morat, 3.VI.1417 (AEF: Reg.Not.3402, fo.21)

1417 Etienne de B., donzel, bgs.de Morat, remet et vend à Jehan Cochard, de Villars-les-Moines, bgs.de Morat, 3 pièces de terre sises au territoire de Villars-les-Moines, pour 22 s. laus., et pour lesquelles il devra payer audit Etienne un cens annuel de 12 deniers à la S.André; Jehan Cochard lui en prête tout de suite reconnaissance, 20.VI.1417 (AEF: Reg.Not.3402, fo.23)

1417 Etienne de B., donzel, ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat, reconnaît avoir reçu d'Agnès de La Lenda, sa femme, fille de feu Rolet de La L., de Fribourg, et pour la dot de ladite Agnès, la somme de 400 lb.laus., de bonne monnaie; il assigne cette somme sur sa maison sise à Morat, en la rue antérieure, et sur divers autres biens, 22.VII.1417 (AEF: Reg.Not.3422, fo.174 v.)

1417 Etienne de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, du consentement d'Agnès sa femme, vend à Jehan Gonassod, ffeu Uldrisod, résidant à Fribourg, un cens de 3 quarterons de ..., mesure de Morat, dû à la S.André, pour le prix de 100 s.laus., 10.XII.1417 (AEF: Reg.Not.3422, fo.206)

1421 Etienne de B., donzel, bgs.de Morat, vend à Jehan Guillaume résidant à Morat, et à Ysabelle sa femme, une place sise en la Rive de Morat, pour le prix de 45 s.laus.,29.XII.1421 (AEF: Reg.Not.3402, fo.183)

1421/22 Etienne de Berne, donzel, bgs.de Morat, fait une déclaration relative à une maison sise en la Rive de Morat, 4.II.1421 (22 n.s.) (AEF: Reg.Not.3423, fo.90 v.)

1421/22 Etienne de B. vend en pur, libre et franc alleu, à plusieurs particuliers de Praz et de Nant en Vully, bgs.de Morat, et cela solidairement, une maison sise en la Rive de Morat, pour leprix de 36 lb.laus., 4.II.1421 (22 n.s.) (AEF: Reg.Not.3423, fo.90 v.)

1422 Etienne de B., donzel, ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, vend à Jehan Golion, de Montillier, pêcheur, un cens de 14 den.laus. payable à la S.André, pour le prix de 50 sols laus., 25.V.1422 (AEF: Reg.Not.3423, fo.107 v.)

1422 Etienne de B., ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat, du consentement de son frère Guillierme de Berne, prieur de Morteau de l'Ordre de S.Benoît, vend à Pierre Fola, bgs. de Morat, tout le droit de rachat que ledit Etienne avait sur la dîme du vin de "celx de Berna", se levant aux vignobles de Cor, Praz, Nant et Sugiez en Vully, et ce pour le prix de 60 écus d'or au coin du roi de France, 17.VII.1422 (AEF: Reg.Not.3423 ou 3402, fo. ...)

1422 Etienne de B., donzel, bgs.de Morat, vend à Nicod Mayor de Lutry, résidant à Avenches, donzel, un cens de 2 sols laus. que lui doir annuellement les héritiers de feu Perod et Uldriset du Cimetière, plus 2 sols dûs aussi à la S. André par Jehan ffeu Uldriod du Cimetière, plus 14 sols laus. dûs annuellement à la S.André par ledit Jehan, plus 7 sols et 2 deniers dûs par le même, plus 10 sols dûs par Hensli Pache, forgeron, bgs.de Morat, le tout pour le prix de 20 lb.et 10 sols laus.,; le droit de rachat est accordé; 26.VIII.1422 (AEF: Reg.Not.3402, fo.195 v.

1424 Etienne de B. accense à Pierre Burset, de Charmeys, bgs.de Morat, un morcel de terre et de bois sis à côté des bois de Charmeys, contre un cens de 20 den.laus. payable à la S.André; Pierre Burset en prête immédiatement reconnaissance; 11.X.1424 (AEF: Reg.Not.3393, fo.62)

1425 Agnès, femme d'Etienne de B., déclare qu'elle tient et possède une maison sise à Morat, en la Grand'Rue, entre celle des héritiers de Loys de Porrentru et celle d'Henri Malpert, maison qu'elle concède à Pierre Fola,bgs.de Morat, 16.VII.1425 (AEF: Reg.Not.3393, fo.102 v.)

1429 Pierre Fola, bgs.de Morat, reconnaît devoir, pour cens arriérés d'Etienne de Berne, à Otholin de Saliseto, bgs.de Fribourg, 25 écus d'or au coin du roi de France, semme remboursable à la prochaine fête de la Purification de la Vierge Marie; sa caution est Nicolas Rudella;15.XI.1429 (AEF; Reg.Not.3402, fo.157)

1412/13 Hensli Rudella, bgs.de Morat et y résidant, reconnaît devoir 17 lb.et 12 den.laus. payables à la prochaine S.Martin d'hiver, à Vuillelme ffeu Symon de Lyèges, bgs.de Morat, et à Pthon de Salixeto, lombard, bgs.de Fribourg, et ce en tant qu'avoué spécial d'Ysabelle et de Martine filles de feu Jehan de Berne, bgs.de Morat, pour achat de 11 aunes de drap de couleur pour les vêtements nuptiaux de Marguerite et d'Ysabelle, filles dudit Jehan de B., 22.II.1412 (13 n.s.)
(AEF: Reg.Not.3421, fo.27 v.)
N.B. Il semble donc bien que Marguerite et Ysabelle se sont mariées en même temps, probablement le même jour, Henri et Guillelme Blayer, père et fils!

1418 Henri Blaver, donzel, châtelain de Thièle, et Marguerite sa femme, ffeu Jehan de Berne, donzel, bgs.de Morat, d'une part, et Guillelme fils dudit Henri Blayer et Ysabelle sa femme, fille de feu ledit Jehan de B. et soeur de ladite Marguerite, d'autre part, concleuent un arrangement entre eux, 10.VII.1418 (AEF: Reg.Not.3402, fo.68)

1431 Marguerite de B. était, en 1431, la femme du donzel Henchmand Matter, de Berne (Communication d'O.Clottu)

1418 Arrangement passé entre Henri Blaier, donzel, châtelain de Thièle, et Marguerite, sa femme, fille de feu Jehan de Berne, donzel, bgs.de Morat, d'une part, et Guillielme fils fils dudit Henri Blaier, et Ysabelle sa femme, fille de feu lefit Jehan de Berne, et soeur de ladite Marguerite de Berne, d'autre part, 10.VII.1418 (AEF: Reg.Not.~~3398~~ 3402, fo.68)

1471 Jehan de Bariscort, donzel du Landeron, châtelain de Thièle, confesse qu'il a donné et remis, du consentement de n.Jehan dou Terraux, résidant à Cressier près du Landeron, son neveu, de ~~ladi~~ Marguerite, soeur dudit Jehan dou Terraux et épouse de provide Jehan Pavilliard, de Fribourg, ma nièce, et dudit Jehan Pavilliard au nom de ladite Marguerite, assavoir le tiers de divers ~~f~~ens, rentes et dîmes spécifiés, à Marguerite de de Berne, de Bonne Ville (La Neuveville) sous le Schlossberg, sa tante (avuncula mea), et à Othonin Gruyère, du Landeron, son frère maternel, et ce en assignation de 200 fl.d'or d'Allemagne que Jehan de Bariscourt a donnés en dot à ladite Marguerite, sa nièce, dont Jehan dou Terraux, son neveu eat caution; ~~ses~~ biens sont sis à Cudrefin, Murs, Bellerive et autres lieux; le droit de rachat pour 200 fl.d'or d'Allemagne est accordé à ladite Marguerite, et ce du consentement de Jehan Pavilliard, son mari? les témoins furent n.Humbert Ponderosa d'Estavayer, Petermann Pavilliard de Fribourg, N~~y~~cod Mayor d'Avenches; 16.IV.1471
(AEF: Reg.Not.3398, fo.90v. et 91v.)

1409/10 Etienne et Vuillelme de Berne donnent leur consentement à une vente de cens faite par Jehan de Berne, leur père, et Loyse leur mère, en faveur de Vuillelme Nonans, clerc, de Fribourg, 10.I.1409 (10 n.s.) (AEF: Reg.Not. 3391, fo.26 v.)

1414/15 Frère Vuillelme de B., moine de l'Abbaye de S.Jean de Cerlier, de l'Ordre de Sa.Benoît, reconnaît devoir, pour achat de drap noir et blanc, à Conon Castel, résidant à Fribourg, la somme de 110 sols laus. payable à la Nativité de S.Jean-Baptiste prochaine, 26.I.1414 (15 n.s.) (AEF: Reg.Not.3421, fo.70 v.)

1414/15 Pierre Garnier, sartor, bgs.de Morat, reconnaît devoir, pour achat d'un cheval noir, à Frère Vuillelme de B., moine à l'Abbaye de S.Jean de Cerlier, de l'Ordre de S.Benoît, 72 s. laus. à la S.Michel arch. prochaine, 27.II.1414 (15 n.s.) (AEF: Reg.Not.3421, fo.78)

1415 Frère Guillierme de B., de l'Ordre de S.Benoît, moine à l'Abbaye de S.Jean de Cerlier, reconnaît devoir, pour achat de drap noir et blanc, à Conon de Castel, bgs.de Fribourg, la somme de 8 lb.laus., payable à la Nativité de S.Jean-Bapt. prochaine, 10.XII.1415 (AEF: Reg.Not.3422, fo.29 v.)

1422 Etienne de Berne, ffeu Jehan, donzel, bgs.de Morat, du consentement de Frère Guillierme de B., son frère, prieur de Morteau, de l'Ordre de S.Benoît, vend à Pierre Fola, bgs.de Morat, le droit de rachat dudit Etienne sur la dîme du vin de "celx de Berna", se prélevant aux vignobles de Cor, Praz, Nant et Sugiez au Vully, pour le prix de 60 écus d'or au coin du roi de France, 17.VII.1422 (AEF: Reg.Not.3402, fo. ..)

1431 Vénérable Frère Guillierme de B., prieur de Morteau, de l'Ordre de S.Benoît, passe quittance perpétuelle pour l'usufruit de feu Pierre Fola, bgs.de Morat, et de son fils Vuillelme, 3.V.1431 (AEF: Reg.Not.3388, fo.72 v.)

1431 Théobald Loy, bgs.de Morat, y résidant, et Pierre Loy vendent à Frère Guillelme de B., prieur de Morteau, de l'Ordre de S.Benoît, leur moitié d'une certaine maison sise à Morat, en la rue antérieure, entre la maison dudit prieur, de vent, et celle de Pierre Seg et des héritiers de Henderlinus Molvillit, de bise; vente faite en pur et franc alleu, avec une place derrière la maison, pour le prix de 80 fl.d'or d'Allemagne.- Guillelme reconnaît devoir, pour cet achat, 30 fl.d'or payables la moitié à la S.Michel et le solde à Noël prochain.- Il lui est délivré quittance pour 15 fl. le 3.X.1431.- 8.V.1431 (AEF: Reg.Not.3388, fo.73)

1436 Guillierme de B. est encore prieur de Morteau en 1436 (Communic.d'Olivier Clottu)

+av.1463 Guillierme de B. mourut avant 1463 (Comm.d'Olivier Clottu)

1455/56 Frère Guillaume de Berne, prieur de Morteau, possède une vigne sise au vognoble de Praz "in Péroset", 3.III.1455 (1456 n.s.) (AEF: Reg.Not.3398, fo.24)

1450 Guillaume de B. est cité comme prieur de Morteau, 1450 (AEN: Pierre de Porrentruy, not, fo.46 v.) (Note d'O.Clottu)

1456 Guillaume de B. est cité comme prieur de Morteau, 1456 (AEN: Jaquet de Grad, notaire, II, fo.170)(Note d'O.Clottu)

1456 Guillaume de B., prieur de Morteau, est héritier de Matthieu de Cottens, son oncle, 1456 (AEN: Richard Le Pic, notaire, II, fo.61 v.) (Note d'Olivier Clottu)

1430 Traité de mariage passé entre Guillaume de B., prieur de Morteau agissant au nom d'Alexie sa nièce fille de feu Gauillaume Bleyer et d'Ysabelle de Berbe, soeur dudit prieur, d'une part, et Geuillaume du Terraux, donzel de Cressier, d'autre part, 1430 (ACN: Notaire Henri Pigaud, fo.117 v.) (Note du Dr.Olivier Clottu)

1441? Frère Guilliaume de B., prieur de Morteau, au nom de ses neveux et nières, enfants de feu Gruillaume du Terraul, du Landeron, fait un accord au sujet de ses biens avec Girard du Terraul, 1441 ? (ACN: Henri Uldry, notaire, fo.176 v.) (Note de Olivier Clottu, Dr.à S.Blaise)

1412 Ysabelle et Martine, ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat, du consentement de Hens Rudella, leur avoué spécial, vendent à Jehan Comel, notaire, bgs.de Morat, un chesal sis entre le jardin de D.Sambet, prêtre tenu par Hens Marpach, forgeron, de Berne, de bise, et le chesal de Pierre Fola de vent, et ce pour le prix de 20 sols laus., 24.VIII.1412 (AEF: Reg.Not.3420, fo.234 v.)

1412/13 Hensli Rudella, bgs.de Morat et y résidant, reconnaît devoir à Symon de Lièges, bgs.de Morat, et à Othon de Salixeto,lombard, bgs.de Fribourg, et cela en tant qu'avoué spécial d'Ysabelle et de Martine ffeu Jehan de B., bgs.de Morat, pour achat de 11 aunes de drap de couleur pour les vêtements nuptiaux de Marguerite et d'Ysabelle filles dudit Jehan de Berne, la somme de 17 lb.et 12 den.laus. payables à la S.Martin d'hiwer prochaine, 22.II.1412 (13 n.s.) (AEF: Reg,Not.3421, fo.27 v.)

1414 Etienne de Berne, donzel, ffeu Jehan de Berne, donzel, bgs. de Morat et y résidant, confesse que Hens Rudella, bgs.de Morat, jadis avoué spécial de feue Loyse, mère d'Ysabelle et de Martinète, soeurs dudit Etienne, a rendu ses comptes depuis le décès dudit Jehan de Berne jusqu'à ce jour, 13.VII.1414 (AEF: Reg.Not.3422, fo.283)

1418 Henri Blayer, donzel, châtelain de Thièle et Marguerite sa femme, ffeu Jehan de Berne, donzel, bgs.de Morat, d'une part, et Guillelme Balyer, fils dudit Henri, et Ysabelle sa femme ffeu ledit Jehan de B., soeur de Marguerite, d'autre part, concluant un arrangement, 10.VII.1418 (AEF: Reg.Not.3402, fo.68)

1431 Ysabelle de B. et son mari Guillelme Blayer sont encore cités en 1431 (Communication d'Olivier Clottu)

1412 Ysabelle et Martine, ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat, du consentement de Hens Rudella leur avoué apécial, vendent, pour le prix de 20 sols laus., à Jehan Comel, notaire, bgs. de Morat, un chesal sis entre le jardi de Dom Sambet, prêtre, tenu par Hens Marpach, forgeron de Berne, de bise, et le chesal de Pierre Fola de vent, 24.VIII.1412 (AEF: Reg.Not.3420, fo.234 v.)

1412/13 Hensli Rudella, bgs.de Morat, y résidant, reconnaît devoir à Vuillelme ffeu Symon de Lyèges, bgs.de Morat, et à Othon de Salixeto, lombard, bgs.de Fribourg, et ce en tant qu'avoué spécial d'Ysabelle et de Martine ffeu Jehan de Berne, bgs. de Morat, pour achat de 11 aunes de drap de couleur pour les vêtements nuptiaux de Marguerite et d'Ysabelle, filles dudit Jehan de Berne, la somme de 17 lb.et 12 den.laus. payables à la S.Martin d'hiver prochaine, 22.II.1412 (13 n. s.) (AEF: Reg.Not.3421, fo.27 v.)

1413 Martine ffeu Jehan de Berne, accense à Hensli dit Malpert, forgeron, une maison sise à Morat en la Grand'rue antérieure, contre un cens annuel de 10 sols payables à la S.André ap.; il en prête immédiatement reconnaissance en faveur des h=-ritiers de feu Jehan de Berne; 7.IV.1413 (AEF: Reg.Not.3392, fo.1 v.)

1414 Etienne de Berne, donzel, ffeu Jehan de B., donzel, bgs.de Morat et y résidant, confesse que Hens Rudella, bgs.de Morat et y résidant, jadis avoué apécial de feue Loyse sa mère et d'Ysabelle et Martinète, ses soeurs, a rendu ses comptes depuis le décès dudit Jehan de Berne jusqu'à ce jour, 13.VII.1414 (AEF: Reg.Not.3422, fo.283)

1417 Martine ffeu Jehan de Berne, bgs.de Morat, femme de Vuillelme Griset, d'Estavayer, passe quittance perpétuelle en faveur d'Etienne de Berne, son frère, bgs.de Morat, pour le montant de 60 écus d'or au coin du roi de France qu'il lui devait, provenant des partages de Loys de Vaulmarcus et de Mathieu de Cottens, donzels de Neuchâtel, 20.IV.1417 (AEF: Reg.Not.3402, fo.8)

1454 Pierre des Graz, d'Estavayer, et son fils Humbert, du consentement de Martine de Berne, ffeu Jehan donzel de Morat, et de Claudine Cerjat ffeu Henri, donzel de Moudon, femme d'Humbert, vendent pour 60 lb.laus. à Jehan de Montheran, chanoine de Lausanne, mais en se réservant le droit de rachat, un cens de 1 muid de moitié froment, mesure de Lausanne, à percevoir sur leur grange de Sévaz, 1.IV.1454 (Dom Grangier, Annales 317)

1454/55 Martine, femme de Pierre des Graz, teste en faveur de son fils Humbert des G., auquel elle substitue, s'il mourait avant elle, la soeur d'Humbert, femme de n.François Gonel, de Rue, 22.II.1454 (55 n.s.)
Dom Grangier, Annales 317.- AV Estavayer: Par.XV 368)

1467 Le Margrave Rodolphe fait savoir que la chapellenie de Sainte Marguerite, en l'église de Neuchâtel, étant devenue vacante par suite du décès de son titulaire, il en a pourvu Jacques de Berne et ordonne à ses officiers de l'en mettre en possession, 10.VI.1467 (ARN: F b, No.28/ Matile Musée historique, III p.114)

1470 Jacques de Berne est cité comme altarien de Ste.Marguerite en l'église de Neuchâtel, 1470 (Pierre Bergier, notaire, IV fo.69, aux AEN.- Communication d'Olivier Clottu)

1475 Jacques de Berne, clerc, prêtre et chapelain de Neuchâtel, est cité en 1475 (AEN: J.et B.de Thielle, not., fo.315 v.- Communication d'Olivier Clottu)

1478 Messire Jacques de Berne, notaire, est cité en 1478 (AEN: Reconnaissances de Neuchâtel 1539, vol.II, fo.316 v. - Communication d'Olivier Clottu)

1488 Jehanne la Sansonnette, femme de Guyenet Traclet, bgs.de Neuchâtel, échange une maison sise au Châtel, avec Messire Jacques de Berne, curé de Concise et chapelain de Neuchâtel, lequel Jacques de Berne donne ladite maison à Guilliermète, veuve de feu Lardin Sansonnet, sa bien aimée servante, pour la récompenser de ses services, 1488 (AEN: Pierre de La Haye, notaire, fo.139 v.)

1491 Messire Jacques de B. est mentionné comme curé de Concise et altarien de la chapelle Ste.Marguerite de Neuchâtel, 1491 (AEN: Pierre de La Haye, notaire, fo.195 v.)

1494 Jacques de Berne, chapelain de Neuchâtel, cite le chapelain Henri Grillon à comparaître devant l'Officialité de Lausanne pour répondre à une réclamation; informé de cette conduite, le Chapitre de Neuchâtel assigna Jacques de Berne pour indiquer ses motifs; Jacques de B. reconnut alors qu'il aurait dû s'adresser au Chapitre pour connaître de ses difficultés; ensuite de quoi le Chapitre prononça qu'il sera suspendu et privé de son habit ecclésiastique au bon plaisir de ses supérieurs, 29.VI.1494 (Matile, Musée Historique III, p.133) Mais, sur requête du Prieur de La Lance, on lui fit grâce de cette peine, à condition qu'il demanderait pardon de son méfait, 14.VII.1494 (id.)

1506 Jacques de Berne est encore cité comme chapelain de Neuchâtel, 1506 (AEN: Blaise Hory, notaire, II fo.115 v.)

1487 Les frères Brochaton, du Landeron, vendent leur maison venue de feu leur frère à Jehan Deyens, notaire, et à Perronète de Berne, sa femme, bgs.du Landeron, 1487
(AEN: Jehan et Blaise de Thièle, notaitres, fo.272 v./Note du Dr.Olivier Clottu)

1492/93 Jehan Deyens, notaire et lieutenant civil du Landeron, est cité en 1492; il était mort l'année suivante, 1493
(Note du Dr.Olivier Clottu)

de Berne 17 -Guillerme

1478 Guillierme de Berne est cité comme chanoine de Neuchâtel en 1478 (Perrochet, Chronique des Chanoines de Neuchâtel, p.168

s.d. L'obiit de Frère Nicolas de Berne, prêtre et chanoine de l'abbaye de Fontaine-André se célébrait à Fontaine-André le 9 des kalendes de mars (24.III) (Matile, Musée historique de Neuchâtel, II p.250)

1469 Alix de Berne, veuve de Jehan Marquis, bgs.de Neuchâtel, et de Jehan Bulois, bgs.de Neuchâtel, femme avenir de Pierre Foulpoy, de S.Ypolitte, et Regnaulde fills de feu Jehan Marquis, sa fille, vendent leur maison de la rue des Hôpitaux, à Neuchâtel, à Pétremand Besancenet, du Locle, pour le prix de 160 fl.d'or d'Allemagne, 1.II.1469
(AEN: Pierre de Porrentruy, notaire, fo.170 /Note du Dr. Olivier Clottu)

1463 Reconnaissance d'Alix, fille nourrie de Guillaume de Berne, prieur de Morteau, veuve de feu Jehan Marquis, bgs.de Neuchâtel; Guillaume de Berne était le neveu de Matthieu de Cottens, maire de Neuchâtel, et oncle de Jehan de Bariscourt, châtelain. de Thièlle; Alix avait reçu une vigne en dot de son père le Prieur de Morteau, 1463
(AEN: Reconnaissances de Neuchâtel de 1463/Note d'Olivier Clottu)